

AIG Europe S.A. est une compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social :35 D Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances 11 rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, [caa@caa.lu](mailto:caa@caa.lu), <http://www.caa.lu/>. AIG Europe S.A., succursale Belge est située Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE 0692.816.659, inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3084. La BNB est située Boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles.  
Veuillez trouver notre Privacy et AssurMifid Policy sur [www.aig.be](http://www.aig.be).

Ce document a pour but de vous donner un aperçu des principales couvertures et exclusions relatives à cette assurance. Ce document n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations qui y sont reprises ne sont pas exhaustives. Vous trouverez l'ensemble des informations applicables à ce produit d'assurance dans les conditions générales et particulières de la police d'assurance.

### De quel type d'assurance s'agit-il?

Assurance voyage à long terme pour les entreprises



#### Qu'est-ce qui est assuré?

*Le montant maximum assuré est différent pour chaque paquet et est stipulé dans le contrat spécifique.*

#### Module Core

- ✓ Décès et Invalidité permanente suite à accident + Extensions.
- ✓ Frais Médicaux.
- ✓ Maladie Infectieuse Spécifique.
- ✓ Rapatriement et autres frais de voyages urgents.
- ✓ Responsabilité civile.
- ✓ Annulation de voyage.
- ✓ Interruption ou modification de voyage.

#### Module plus

- ✓ Frais juridiques.
- ✓ Bagage.
- ✓ Vol d'argent.
- ✓ Désagrément de voyage.
- ✓ Exonération de la franchise du véhicule de location.

#### Module assuré

- ✓ Détournement.
- ✓ Enlèvement, rançon et extorsion.
- ✓ Gestion de crise.
- ✓ Recherche et sauvetage.
- ✓ Evacuation pour raisons politiques et suite à une catastrophe naturelle.



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Intoxication.
- ✗ L'entraînement ou la participation à tout type de sports professionnels .
- ✗ Tous les voyages qui sont entrepris contre l'avis médical d'un médecin.
- ✗ Grève annoncée avant le départ.



#### Y a-t-il des exclusions à la couverture?

- ! Les assurés doivent avoir moins de 80 ans au moment de la souscription.
- ! Les voyages ne doivent jamais dépasser 365 jours consécutifs.
- ! Une franchise dont le montant est déterminé au cas par cas reste à charge de l'assuré en cas de sinistre couvert.
- ! Les dommages sont uniquement couverts à concurrence des plafonds déterminés au cas par cas avec le client.



#### Où suis-je couvert(e)?

- ✓ Dans le monde entier
- ✗ La couverture est exclue pour les pays/régions faisant l'objet de sanctions économiques imposées par l'Union Européenne, les Nations Unies et les Etats-Unis(en ce compris toutes les sanctions imposées par l'OFAC)



#### Quelles sont mes obligations?

- Paiement de la prime.
- Répondre aux questions qui vous sont posées de manière honnête, claire et complète.

- La compagnie doit être informée de toute modification du risque.
- En ce qui concerne l'assurance pour l'indemnisation d'un sinistre, l'assuré / le preneur d'assurance prendra toutes les mesures raisonnables pour prévenir et limiter les conséquences du sinistre.
- Informer rapidement l'assureur de toute demande d'indemnisation, de circonstances susceptibles de donner lieu à une demande d'indemnisation ou à un événement assuré et fournir les informations demandées.



### **Quand et comment effectuer les paiements?**

Vous devez payer votre prime par virement bancaire au plus tard à la date d'échéance mentionnée sur l'avis de paiement.



### **Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?**

Le contrat prend effet à la date mentionnée dans les Conditions particulières, néanmoins les garanties ne seront octroyées à l'assuré qu'après le paiement de la première prime.

L'assurance se renouvelle de plein droit par périodes égales à 1 an, sauf résiliation par lettre recommandée avec préavis de 30 jours.



### **Comment puis-je résilier le contrat?**

Vous pouvez résilier votre police, moyennant le respect d'un délai de préavis de un mois avant l'échéance annuelle, en envoyant un envoi recommandé à AIG Europe S.A., Avenue du Plein 11, 1050 Bruxelles, par voie d'huissier ou par remise de la lettre de résiliation contre récépissé..